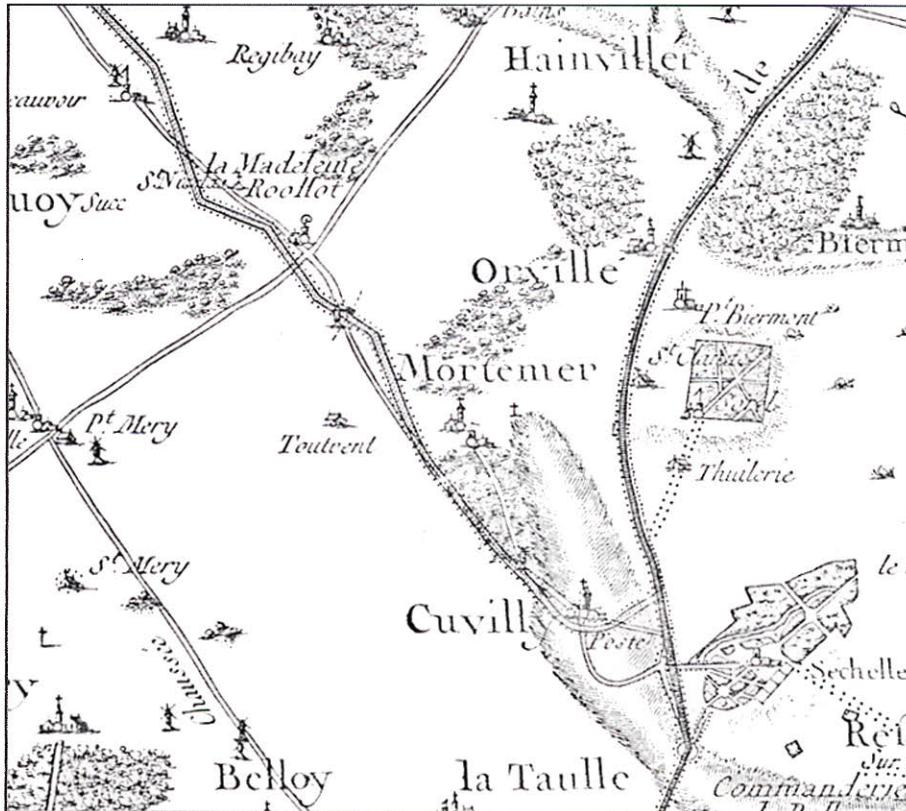


**COMMUNE DE MORTEMER**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**8.1**



**ARRET**

Vu pour être annexé à la délibération du 26.01.2011

**ENQUETE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22.08.2012

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération du 13.12.2012

**EXECUTOIRE**

A compter du

**ANNEXE 8  
RAPPORT**

**ENJEUX - Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement Urbain**

14 avenue Albert 1<sup>er</sup> - 60300 SENLIS Tel : 03.44.60.05.01 - Mail : [enjeuxdurba@free.fr](mailto:enjeuxdurba@free.fr)  
Sarl au capital de 7.622 euros - RCS SENLIS B 385157474 - CODE APE - SIRET 38515747400011

# SOMMAIRE

<b>1 : EAU POTABLE</b>	<b>P 02</b>
a) Origine, concessionnaire, gestion	
b) Distribution	
<b>2 : PROTECTION INCENDIE</b>	
<b>3 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>P 03</b>
a) Nature des sols	
b) Filières de traitement	
<b>4: ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES</b>	<b>P 04</b>
a) Situation de la commune et du village	
b) Etude Hydraulique Grande Rue	
c) Etude Hydraulique rue du Moulin	<b>P 05</b>
d) Prise en compte des orientations des SDAGE	<b>P 06</b>
<b>5 : RESEAUX DIVERS</b>	
a) Electricité	
b) Gaz	
<b>6 : PARC EOLIEN</b> ( <i>projet</i> )	
<b>7 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>P 07</b>
a) La structure intercommunale	
b) Les dispositions sur la commune	

## Annexes

Délibération du **27 mai 2005** retenant l'assainissement non collectif.  
Diagnostic des installations ANC par le SPANC

## Annexe 8

### SANITAIRE

### RAPPORT

#### 1 ; L'EAU POTABLE

##### a) Origine, concessionnaire, gestion

La gestion de l'eau est assurée dans le cadre de 2 syndicats intercommunaux (*production et distribution*) dont le siège est à **Orvillers-Sorel**. Le réseau est alimenté à partir du captage situé sur la commune d'**Orvillers-Sorel** en limite est du territoire communal ; Il est situé en contrebas à proximité de la **RD1017** qui traverse le périmètre de protection rapproché. Le contrat d'affermage de la **SAUR** a été renouvelé en **2005**.

Le captage est sans relation hydrodynamique avec les zones urbaines. Par contre le captage de **Cuvilly** à **2,5 km** au sud-est du village est en aval hydraulique. Ses périmètres de protection n'affectent pas le territoire communal.

##### b) Distribution

Le village est alimenté depuis le territoire d'**Orvillers-Sorel** par une canalisation de **O150** empruntant la **VC n°1** (*liaison du village à la RD1017*). Cette canalisation suit la **Grande Rue** jusqu'au carrefour avec la **rue du Moulin**. A partir de ce point, la desserte des voies secondaires est assurée par des antennes **O 53/63** ou **42/50** (*rue du Moulin, rue Neuve, route de Compiègne et ruelle de l'Eglise au nord-est du village*).

*Les problèmes de pression affectent l'ensemble du réseau.*

#### 2 : LA PROTECTION INCENDIE

##### Etat actuel

Elle est assurée au village par 4 poteaux d'incendie de **O100** (**5, 29, 57 et 79 Grande Rue**), dont aucun ne fournit un débit suffisant. La défense est donc assurée par des ouvrages complémentaires :

- 2 citernes de **60m3** *route de Compiègne (carrefour Grande Rue)*;
- 2 citernes de **60m3** *rue du Moulin (au nord de la mare)* ;

Un renforcement est programmé **Grande Rue** au droit de l'église.

### **3 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

La commune a opté pour l'assainissement individuel. Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé en **août 1999**.

#### **a) Nature des sols**

Les sols du bourg sont :

- Pour les **2/3** de nature argileuse à argilo sableuse recouvrant un banc de calcaire induré
- Pour **1/3** de nature sableuse à sablo limoneuse, Ces sables recouvrant sur une dizaine de mètres le substrat crayeux du plateau. Ils sont favorables à l'assainissement individuel sauf saturation par les eaux ou présence d'un niveau superficiel argileux.

La synthèse conduit à délimiter dans le site du village **3** types de sols :

- Des sols moyennement perméables ou susceptibles de colmatage où l'assainissement par tranchées d'infiltration est possible sous réserve de sur dimensionné les tranchées ; En cas de surface insuffisante, des filtres à sable verticaux non drainés sont préconisés (*ouest de la rue de Compiègne, sud-est de la Grande Rue et nord de part et d'autre de l'église, rue Neuve*). La zone concerne une vingtaine de propriétés bâties.
- Des sols médiocres où l'assainissement par tranchées n'est pas possible. Ce secteur où un assainissement par filtre vertical non drainé est préconisé, concerne **5** propriétés bâties au nord-est de la *Grande Rue*.
- Des sols où les contraintes cumulées constituent un obstacle à l'assainissement individuel (*sols imperméables sur une grande profondeur*) ; Ils nécessitent la mise en place de filtres à sable vertical drainés ou de filières compactes. Le secteur concerne la section ouest de la *Grande Rue* de part et d'autre et l'est de *la rue du Moulin*. Il concerne une quarantaine de propriétés.

#### **b) Filières de traitement**

Vu le nombre de propriétés nécessitant une filière dérogatoire, la commune a commandé une étude de faisabilité qui a été remise en **avril 2009** : L'étude conclut que la nappe concernée par les infiltrations est la **nappe de la craie/Thanétien**. Le niveau statique de cette nappe varie entre **78** et **82 m NGF** alors que le niveau des terrains concernés est situé entre **92** et **98 m NGF**. L'infiltration devant se faire dans des sables de Bracheux à haut pouvoir filtrant qui ne sont pas exploités pour l'eau potable à proximité de la commune, la profondeur maximale des puits ne devra pas excéder **10 m**. Dans ces conditions :

*La réalisation de puits d'infiltration est possible dans l'ensemble de la commune.*

### 3: ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

#### a) Situation de la commune et du village

L'étude générale du ruissellement est faite dans le cadre de l'analyse du milieu naturel; Les exutoires naturels de la commune sont le *Matz* (*bassin versant de l'Oise*) pour la partie sud et est du territoire et l'*Avre* (*bassin versant de la Somme*) pour la partie nord et ouest. La toponymie du village est liée à la stagnation des eaux sur le territoire lors des fortes précipitations. Le village est implanté en point haut **96/98 m** sur la ligne de séparation des eaux. Dans le site urbain, les eaux de ruissellement stagnent en cas de fortes précipitations dans **2** secteurs.

Le village se divise en **6** bassins versants<sup>1</sup> :

#### **Dans le bassin de la Rivière des 3 Doms** (*Somme*)

Ils font l'objet de l'étude hydraulique sur le secteur de la rue du Moulin (*cf. ci-dessous §c*)

- **bv1** : Le principal en surface (**435 ha**) incluant les constructions réalisées à l'est de la *rue du Moulin* au nord de la mare ;
- **bv2** : Il couvre l'ouest du village (**15 ha env.**) drainées par la *Grande Rue* ouest, la *rue Neuve* et la *rue du Moulin*.
- **bv3** : secteur de réception couvrant la plaine ouest. Il inclut l'îlot agricole de la *rue du Moulin* et les constructions à l'ouest de la **RD935**.

#### **Dans le bassin du Matz** (*Oise*)

Les secteurs bv4 et bv5 font l'objet de l'étude hydraulique sur le secteur de *Grande Rue* est (*cf. ci-dessous §b*) :

- **bv4** : Il couvre **25 ha** environ sur les zones de jardin au sud de la *Grande Rue* et la lisière nord du *Grand Bois*; Il inclut la zone potentielle d'extension du village dans la « couronne verte »
- **bv5** : Il couvre le centre et l'est du bâti de la *Grande Rue* et les zones agricoles et de *jardin au nord du site urbain* (**22 ha env.**) drainées par la *Grande Rue* et la *ruelle du Marais*.

Le secteur **bv6** est le secteur de réception couvrant le vallon est.

#### b) Etude Hydraulique Grande Rue (*bassin versant de l'Oise*)

##### **Caractéristiques des bassins versants et besoins potentiels**

La submersion ponctuelle de la *Grande Rue* et des espaces bâtis riverains résulte du ruissellement dans le bassin **bv5**. Les éléments de réception et d'infiltration sur la grande propriété reçoivent le ruissellement du bassin **bv4**.

- La capacité de la mare privée est de **1.500m<sup>3</sup>** ;
- Les besoins sont de **1.800 m<sup>3</sup>** (*10 ans/1h*), **2.100 m<sup>3</sup>** (*20 ans/1h*), **3.200 m<sup>3</sup>** (*100 ans/1h*), **9.800 m<sup>3</sup>** (*100 ans / 24h*).

---

<sup>1</sup>

### Dispositif actuel

- Le thalweg **T2a** qui draine le sud et l'est du site urbain conduit au sud-est du village à une cuvette naturelle (*pâturage inscrite dans la grande propriété limitant le site bâti*). La **Grande Rue** qui draine plus de la moitié du village s'évacue vers cette cuvette, la *route d'Orvillers Sorel* formant contre pente.
- L'évacuation se fait par un avaloir et une buse drainant les eaux vers une mare privée puis par trop plein vers une zone de retenue et d'infiltration (*anciennes douves*).

### Dysfonctionnements

- Colmatage des buses provoquant l'inondation de la chaussée et des propriétés riveraines ;
- Débordement de la mare lié au positionnement et au diamètre du trop plein; inondation de la prairie ;
- Risques de pollution accidentelle de la mare privée.

### Propositions

- Maintien de la buse et du système de déversement dans la mare privée (*maintien de l'alimentation de la mare en fonctionnement courant*) protégée par un débourbeur/déshuileur ;
- Noue de surverse vers les douves de l'ancien château (**300 m<sup>3</sup>**);
- En cas de besoin, inondation de la pâture (**1.500 m<sup>3</sup>**)

### c) Etude Hydraulique rue du Moulin (*bassin versant de la Somme*)

#### Caractéristiques du bassin versant et besoins potentiels

- Au nord-ouest *rue du Moulin* (*soumise au ruissellement des zones de culture à l'est de la voie*), au carrefour de la voie communale d'**Hainvillers** (*qui draine le secteur nord du territoire*).

#### Dispositif actuel

Les eaux collectées dans la partie ouest de la **Grande Rue** sont collectées par un fossé *rue du Moulin*. La mare située dans la partie médiane de la rue régule le rejet dans le fossé aval jusqu'à la *route d'Hainvillers* où un double fossé évacue les eaux par buses passant sous la *route de Compiègne* vers les espaces cultivés à l'aval.

Un fossé draine les eaux de la **RD935** à l'ouest de la voie. **Dysfonctionnements**

- Présence d'une zone de crue rapide en point bas de la *route d'Hainvillers* : inondation de la voie de la section nord de la *rue du Moulin* et de la zone cultivée ;
- Débordement de la mare : inondation de la chaussée et déversement sur la zone cultivée ;
- Les 2 phénomènes entraînent des risques pour les sous-sols des constructions au nord de la mare.

#### Propositions

- Curage de la mare et réalisation d'un passage à gué sur la *rue du Moulin* ;

- Noue de surverse traversant la zone agricole et en bordure de celle-ci rejoignant l'exutoire sous la **RD935** au droit du carrefour de la *route d'Hainvillers*.

d) Prise en compte des orientations des SDAGE

**Seine Normandie**

Pour les zones urbaines, les dispositions réglementaires permettent de maîtriser l'évolution de l'imperméabilisation des sols (*cf. chap.6 cahier 2.2 pour les zones U/Nj U*). Concernant la zone **AU**, le principe de traitement du ruissellement dans l'emprise aménagée fonde pour partie les dispositions d'aménagement et est intégré dans les **Orientations de Programme et d'Aménagement (OPA, cf. dossier 5)**.

Les 2 principaux exutoires du village (*Grande Rue est et rue du Moulin*) sont traités avec des dispositifs tampons permettant la décantation et la filtration des écoulements avant rejet dans le milieu naturel.

**Artois-Picardie**

Les objectifs sont de même nature.

**5 : RESEAUX DIVERS**

a) Electricité

La commune est desservie par la **SICAE**. La desserte du village s'effectue par un réseau aérien à partir d'un poste de transformation situé en limite de la place du village et d'un transformateur sur poteau *Ruelle Mazière*. Cet équipement doit être prochainement remplacé par un 2<sup>o</sup> poste implanté *rue du Moulin*. L'extension du réseau réalisée *rue Neuve* est effectuée en souterrain.

b) Gaz

La commune est concernée par une canalisation de transport du poste de **Cuvilly**. Elle traverse le territoire suivant un axe sud sud-ouest/nord nord-est à l'est du *Grand Bois* et du *Bois de Rouance*. Des couloirs de tracé pour une nouvelle conduite sont joints au **P.A.C**. L'un des couloirs serait susceptible de passer entre l'écart du moulin et l'extension du village *rue du Moulin*.

**6 : PARC EOLIEN**

Le projet est implanté sur les communes de **Mortemer** et **Courcelles-Epayelles**. Il comporte 5 aérogénérateurs de **2MW** disposés sur **2 km** en « *arc tendu* » et leurs voies d'accès et d'entretien. Les réseaux de raccordement sont enterrés. L'éolienne la plus proche est implantée à **1 km** environ au sud-ouest du carrefour **RD935 / Grande Rue**.

## **7 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

### **a) La structure intercommunale**

La collecte qui relève de la compétence communautaire est gérée dans le cadre du **Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)** créé en **1996** par les **Communautés de Communes du Pays des Sources**. Les **2** grands syndicats de collecte (*SMVO et SYMOVE pour l'ouest du département*) ont coordonné leurs actions dans le cadre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, approuvé par décret préfectoral du **31 mai 1994** ; Les déchets doivent être recyclés, valorisés, ou incinérés. Seuls les déchets ultimes pourront être traités en centre de stockage. Les déchets verts et gravas doivent être déposés en déchetterie (*Ressons et Lassigny pour le Pays des Sources*). La collecte sélective fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi dans le cadre des objectifs fixés par la **CCPS**. L'organisation repose sur le réseau de déchetteries et les quais de transferts assurant l'acheminement par train vers le centre de tri situé à **Villers-Saint-Paul**.

### **b) Les dispositions sur la commune**

La collecte est hebdomadaire pour les ordures ménagères et les déchets « *jaunes* », bi mensuelle pour les déchets « *bleu* ». Un point de collecte du verre a été aménagé. Les encombrants font l'objet d'une collecte en principe trimestrielle, la **CC** incitant au dépôt direct en déchetterie. Un point de collecte du verre est aménagé *rue du Moulin*.

Commune de Mortemer

60490 MORTEMER

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 27 MAI 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Date de la convocation

20 Mai 2005

Date d'affichage

30 Mai 2005

Objet de la délibération

Approbation du plan de  
zonage de l'assainissement.

SOUS PREFECTURE

- 7 JUIN 2005

DE COMPIEGNE (OISE)

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du 30 Mai 2005



Signature et cachet

L'an deux mille cinq

et le vingt sept mai à vingt heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur DESREUMAUX Lionel le Maire.

Présents : MM: MOERMAN Marie-Françoise, MANSARD Régis, DARTUS Hubert, AGEZ Alain, DUSSAUCOY Patricia, BULLOT Nicolas, SONNEVILLE Alain, et TRIBOUT Guillaume.

Absents : MM: ENDERLIN Frédéric et MAQUIGNY Hervé.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur BULLOT Nicolas.

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau;

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif

à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné aux articles

L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment

ses articles L 123-3-1 et R 123-11;

Vu la délibération du Conseil Municipal de MORTEMER en date du 24

Octobre 2002 proposant le plan de zonage d'assainissement à enquête

publique;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est

présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

-décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est



annexé à la présente.

PAYS DES SOURCES  
COMMUNE DE MORTEMER



CARTE D'IMPLANTATION DES  
SONDAGES DE RECONNAISSANCE  
PEDOLOGIQUE ET INTERPRETATION

Legende

EPURATION ET EVACUATION PAR LE SOL

-  Bonne permeabilite ( $k > 30 \text{ mm/h}$ )
-  Permeabilite moyenne ( $15 < k < 30 \text{ mm/h}$ )

EPURATION PAR SOL RECONSTITUE

-  Evacuation par le sol en place
-  Evacuation dans le milieu superficiel ou sols satures d'eau au moins en hiver



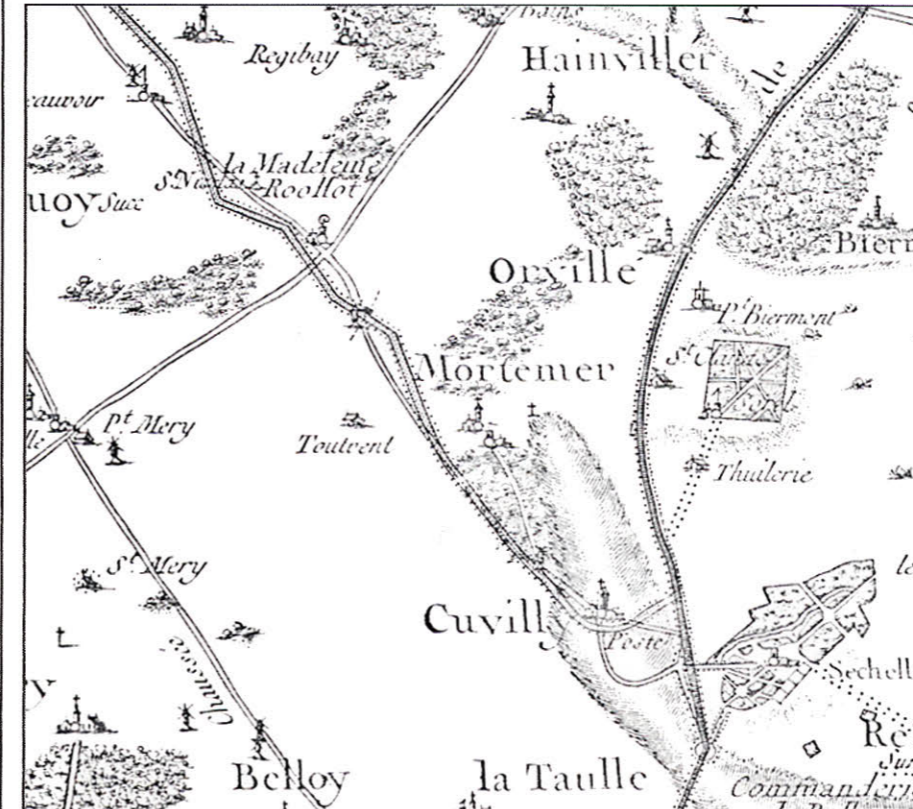
Cartes d'Aptitude des sols  
l'Assainissement autonome



**COMMUNE DE MORTEMER**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**8.2**



**ARRET**  
Vu pour être annexé à la  
délibération du 26.01.2011

**ENQUETE PUBLIQUE**  
Vu pour être annexé à  
l'arrêté du 22.08.2012



















**APPROBATION**  
Vu pour être annexé à la  
délibération du 13.12.2012

**EXECUTOIRE**  
A compter du

**ANNEXE 8  
PLAN des RESEAUX**

**ENJEUX - Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement Urbain**  
14 avenue Albert 1<sup>er</sup> - 60300 SENLIS Tel : 03.44.60.05.01 - Mail : [enjeuxdurba@frec.fr](mailto:enjeuxdurba@frec.fr)  
Sarl au capital de 7.622 euros - RCS SENLIS B 385157474 - CODE APE - SIRET 38515747400011

**Légende**

- |                                                                                                          |                                                                                                            |                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Aucun réseaux        | <i>Electricité</i>                                                                                         |  Thalweg               |
| <i>Eau / Incendie</i>                                                                                    |  Transfo, réseau aérien |  Mare                  |
|  Réseau O100          |  Réseau souterrain HT   |  Fossé, Réseau         |
|  Fin de réseau O60/80 |  Limite réseau BT       |  Zone inondable        |
|  Fin antenne O40      | <i>Assainissement</i>                                                                                      | <i>Activités</i>                                                                                          |
|  Poteau incendie      |  Sols favorables (2)    |  Exploitation agricole |
|  Citernes             |  Sols médiocre (3)      |  Artisan               |
|                                                                                                          |  Sols défavorables (4)  |                                                                                                           |

